



IDEX Université de Toulouse

—

Compte rendu du GT1 Compétences

9 octobre 2013

1. Participants

Noms et prénoms	Etablissement
DEBAECKER PHILIPPE	UTM
MINOVEZ Jean-Michel	UTM
MEUNIER Alexandre	UTM
SIRE Bruno	UT1
CHICOYE Cécile	UT1
MASCALA Corinne	UT1
MARQUIS Didier	INSA
JANKOWIAK –CRATTON Odile	INP
MASRI TALAL	INP
GUINARD Béatrice	INP
MARQUIS Didier	INSA
CHASSOT Christophe	INSA
BEGUE Marc	INSA
MONTHUBERT Bertrand	UPS
BONIN Brigitte	UPS
SAYAH Amal	UPS
DELPOUX Christophe	UPS
SALANOVA Jean	ISAE
ROQUES Sylvie	CNRS
BARELLI Armelle	INSERM
SAINT LAURENT Julien	IEP
PERBOST Gilles	ENAC
GUERRIN Pascal	CU-JFC
DOLMIERE Danielle	Mines Albi
BARTHET Marie-France	UT
GROSCLAUDE Laurent	UT
BOUCHER Gilles	UT
AIMAR Pierre	UT
FARENC Christelle	UT
VARENNE Clément	UT

2. Ordre du jour

- Introduction :
 - o Méthode de concertation
 - o Présentation de la loi ESR
- Etat des lieux de l'existant
 - o Etat des lieux des compétences partagées / non partagées par grande fonction
- Conclusion

3. Introduction (cf. support de présentation) – Synthèse des débats

- Le Bureau du PRES propose un décalage par rapport au calendrier initial, avec un objectif d'élaboration des statuts pour mars 2014. Ce décalage est proposé pour deux raisons :
 - o La nécessité d'avoir des réponses de la part du Ministère sur des questions liées à différentes interprétations possibles de la loi. Une réunion est prévue avec l'Etat le 4 novembre à Toulouse, sur ces points.
 - o La nécessité de laisser un temps de concertation inter et intra établissement.
- Les statuts de la CUE doivent être prêts et votés par l'ensemble des CA des établissements concernés, avant l'été. Il faudra cependant tenir compte des itérations nécessaires avec les services de l'Etat.
- Les niveaux d'analyse présentés dans le document support sont pertinents, cependant, il serait nécessaire de mieux faire la différence entre ce qui relève d'une compétence partagée, pour laquelle le PRES peut mettre en œuvre une partie des actions et ce qui relève plus d'une logique de coopération / coordination entre établissement, avec le PRES comme catalyseur.
- Il s'agit également de différencier ce qui relève d'une « mutualisation / délégation » sur une base réversible (logique de règlement intérieur) et ce qui relève d'une dévolution (écrit dans les statuts et donc difficilement réversible).
- Plus généralement, il est proposé de parler de « délégation » plus que de « mutualisation », notion qui illustre plutôt le partage de moyens.
- Enfin, La notion de « mutualisée » est surtout focalisée sur le site de Toulouse. La réflexion doit être étendue sur l'ensemble des sites régionaux, au regard de ce que ces établissements ont mis en commun.

4. Présentation de l'état des lieux des compétences (cf. support de présentation) – Synthèse des débats

4.1 La thématique recherche

- Elaboration d'une stratégie de recherche :
 - o Il est précisé, que, concernant le Doctorat de Toulouse, ce sont bien les Présidents des établissements, qui signent le diplôme des doctorants. Celui-ci comporte la mention « diplôme de l'Université de Toulouse »
 - o Il est rappelé que la loi demande que la coordination de la stratégie de recherche soit réalisée par la CUE. Il sera donc nécessaire de proposer une stratégie globale de l'Université de Toulouse, quel que soit la manière dont elle est construite (bottom-up et/ou top-down). Cette capacité à présenter une stratégie globale est indispensable pour être en position de négocier avec les financeurs régionaux et nationaux (fonds FEDER, CPER, contrat quinquennal).
 - o L'appel à projet interdisciplinaire (contrat post-doc et doc) illustre le partage des actions entre les établissements et le PRES. Cependant, une question est posée sur l'intérêt de cette mesure, qui n'est pas forcément pertinente dans toutes les matières et pour un passage devant la CNU. Par contre, cette mesure peut être adaptée dans le cadre de l'insertion professionnelle des docteurs. Ils représentent une vingtaine de contrats sur les 880 soutenances par an sur le site.

- Assistance technique et administration de la recherche :
 - o Il est demandé de séparer cette ligne en deux : d'un côté « Assistance Technique » et de l'autre « Administration de la Recherche ».
 - o Le sujet du partage des outils informatiques pour la gestion de la recherche a été évoqué.

- Enfin, il est souligné que cette analyse du partage des compétences a été réalisée sous le prisme principal des établissements. Les organismes de recherche devront également être consultés pour identifier les points sur lesquels ils peuvent apporter des éléments de mutualisation / délégation.

4.2 La formation

- Il semble manquer un sujet autour de la stratégie de formation. Un premier travail a été réalisé en matière de cartographie des formations, à la demande du conseil régional. Ce travail est en cours d'actualisation. Il peut être la base d'une réflexion plus poussée sur la formation. Il est rappelé que la loi donne à la CUE la responsabilité de la coordination de l'offre de formation.
- Ingénierie de Formation :
 - o Il faut rajouter Toulouse ingénierie comme une action commune dans la colonne de l'IDEX
- Service Santé / Médecine préventive :
 - o le SIMPSS est considérée comme « une action non démarrée » car, ce service devait initialement être rattaché au PRES dans le cadre du contrat quinquennal. Ce rattachement n'a finalement pas eu lieu, sans qu'aucun obstacle particulier n'ait été détecté. Il faudra cependant analyser le modèle économique de ce service avant son rattachement au PRES/CUE.
- La garantie logement est présentée dans la thématique « international », mais elle concerne tous les étudiants et devrait être reprise dans la thématique formation.
- Diffusion de la Culture Scientifique et Technique.
 - o Il est demandé de préciser cette rubrique, car certaines actions relèvent de la coordination (DCST) et d'autres d'un travail en commun (sur le patrimoine)
 - o En 2004, une mission patrimoine a été créée à Toulouse. Elle était focalisée sur les équipements scientifiques et la mise en valeur des chercheurs. La partie inventaire des collections n'était pas comprise dans ses missions (absence de budget).
 - o Avant le dernier contrat quinquennal, s'était déjà posée la question de la coordination sur la DCST, au vue des très nombreuses initiatives prises par chaque établissement. Aujourd'hui, il existe un agenda qui reprend l'ensemble de ces initiatives et un travail de cohérence est mené avec les établissements. L'IDEX a fléchi un budget sur le sujet de la DCST, sans qu'une action spécifique ait été définie. Une première idée a émergé sur un magazine scientifique de site.
- La gestion du FSIE :
 - o L'IDEX a fléchi un budget pour des projets inter établissements, avec un AAP qui sortira avant la fin de l'année 2013 (cofinancement IDEX / Etablissements).
 - o Initialement, au démarrage du PRES, une action FSIE inter établissement avait été financée. Mais le dernier le contrat quinquennal n'a pas permis de la conserver. Elle s'est donc arrêtée depuis trois ans et pourra être remise en place grâce à l'IDEX.

- Le soutien à la pédagogie :
 - o La question se pose sur la place de l'ESPE dans la CUE. Jusqu'à présent le SIUP et les SUP n'ont pas été intégrés à l'ESPE, car la coordination SIUP / SUP ne semblait pas encore optimale.

4.3 Les relations internationales

- L'aide à la mobilité étudiante entrante :
 - o Concernant la LFE, elle est à la fois mutualisée pour les doctorants, mais également partagée, car certains établissements le font pour les étudiants.

5. Point divers

- La prochaine séance présentera le sujet des fonctions support, qui n'a pas pu être traité lors de cette première réunion.
- Il sera également important de faire ce même exercice pour les membres associés du PRES pour obtenir une vue complète du site.
- Dans le cadre de la réflexion sur les services potentiellement à mutualiser / déléguer, les services pour les personnels de site pourraient également être analysés :
 - o Les services santé / médecine préventive : une première expérimentation a été réalisée entre l'INSERM et le CNRS, en septembre dernier. Il existe une forte demande pour les médecins et pour les psychologues, dont la demande est en hausse
 - o Les services en faveur du handicap
 - o Les services en faveur des actions, sociales et culturelles
- Le personnel de la CUE :
 - o Quels seront les moyens qui lui seront attribués, sachant qu'aujourd'hui le PRES n'a pas de personnel en propre ?
 - o Le Ministère a prévu le déploiement de 1000 postes par an, pendant 4 ans. Sur ce nombre, une partie sera réservée pour les CUE (mais le dimensionnement de cette partie n'est pas connu). Plus le site sera capable de présenter un projet justifiant des ressources, plus il aura une chance de récupérer ces postes pour la CUE. Concernant les établissements, c'est à chacun de faire ses demandes au Ministère.
- Pour la prochaine réunion, il est demandé d'avoir une vision des moyens humains et financiers fléchés sur les actions mutualisées / partagées.
- **La prochaine réunion aura lieu le 7 novembre à 15h.**